


République française
Liberté – Égalité –
Fraternité

COMMUNE
DE MONTÉLIER
Département de la Drôme
Canton de Valence II

Envoyé en préfecture le 07/09/2022
Reçu en préfecture le 07/09/2022
Affiché le 07/09/2022 
ID : 026-212601975-20220905-DECIS_2022_15-AI

DECISION DU MAIRE

N°DECIS_2022_15

Objet : Location du garage sis rue de la Jouterie

Le Maire de la Commune de Montélier,

Vu la délibération en date du 08 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant la vacance du garage situé rue de la Jouterie ;

Considérant la publicité mise en œuvre ;

DECIDE

Article 1 : De mettre à la location le garage situé rue de la Jouterie d'une superficie de 33m² à compter du 01/10/2022 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation du bail dans la limite des dispositions prévues à l'article L2122-22 du CGCT à Monsieur Cédric PANALIER.

ARTICLE 2 : Le loyer mensuel est fixé à 50 euros.

ARTICLE 3 : Le cautionnement est fixé à un mois de loyer.

ARTICLE 4 : le Maire est autorisé à signer le contrat de bail (ci-joint) et est chargé de suivre l'application de ce dernier.

Fait à Montélier, le 05/09/2022

Le Maire



Bernard VALLON

